

Agence Régionale de Santé (ARS)
Normandie
Secrétariat Général

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Préparation et livraison des repas sur le lieu de travail

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026-49

Date limite de remise des plis

22/10/2026 à 12:00

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie

Représentant : Mathias OTT Directeur Général

Adresse : ARS Normandie

Espace Claude Monet

2, Place Jean Nouzille

14050 Caen Cedex 4

Téléphone : 02 31 70 96 96

Courriel : ars-normandie-achats@ars.sante.fr

Site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/>

La personne en charge du dossier est : Marine SICOT, Responsable du pôle Achats – Marchés publics.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Préparation et livraison des repas sur le lieu de travail**

Code CPV	Libellé CPV
55321000-6	Services de préparation de repas

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Préparation et livraison des repas sur le lieu de travail
 Acheteur	Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	ARS Normandie Espace Monet 2, place Jean Nouzille 14000 Caen
 Durée	12 mois - 3 reconductions - Marché sans mise en concurrence ultérieur avec le même titulaire possible
 Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots car il est impossible d'identifier des prestations distinctes. Elle est décomposée comme suit :

Période	Durée	Début	Fin	Montant maximum de l'accord-cadre
- Période initiale	12 mois	01/01/2027	31/12/2027	180 000€HT
- Reconduction n°1	12 mois	01/01/2028	31/12/2028	
- Reconduction n°2	12 mois	01/01/2029	31/12/2029	
- Reconduction n°3	12 mois	01/01/2030	31/12/2030	

■ Montant estimatif de l'accord-cadre

Période	Durée	Début	Fin	Montant estimatif global de la participation employeur de l'ARS en euros HT
- Période initiale	12 mois	01/01/2027	31/12/2027	30 000€
- Reconduction n°1	12 mois	01/01/2028	31/12/2028	30 000€
- Reconduction n°2	12 mois	01/01/2029	31/12/2029	30 000€
- Reconduction n°3	12 mois	01/01/2030	31/12/2030	30 000€

Le nombre moyen de commande par mois est de 660.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 3° - Services sociaux et autres services spécifiques - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement ;
- le présent Règlement de consultation (RC) ;
- le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- le Cadre de réponse RGPD et Sécurité.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Références fournitures et services	<i>Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>
Autres justificatifs	

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement complété
BPU	Bordereau de prix unitaire complété
Mémoire technique	Mémoire technique détaillant : - l'outil de commande en ligne ; - la carte de produits disponibles à la commande ; - les mesures mises en œuvre en termes de qualité, variété, saisonnalité des produits ; - l'organisation de la préparation, du conditionnement et de la livraison des commandes mise en œuvre ; - les performances en matière de protection de l'environnement mises en

Document	Descriptif
	œuvre : approvisionnements alimentaires (produits durables, de qualité et biologique), gestion des déchets et méthode de livraison.
Accès temporaire à l'outil de commande en ligne et à l'appli mobile	Afin de tester l'outil numérique et l'application mobile, le soumissionnaire doit transmettre les identifiants et mots de passe de connexion temporaires lors de la remise de son offre. Cet espace numérique et l'appli doivent être accessibles à compter de la remise des offres et jusqu'au 30/11/2026. Les accès doivent permettre d'accéder à l'ensemble des fonctionnalités décrites dans le cadre de réponse.
Cadre de réponse RGPD et Sécurité	Cadre de réponse RGPD et Sécurité complété et accompagné des justificatifs : Certificats, Politique/ procédure de sécurité et de protection des données, Plan de continuité de l'activité, ...
Echantillons	Echantillons listés ci-dessous
RIB	Relevé d'identité bancaire daté et signé

■ Echantillons :

Le candidat doit remettre les échantillons suivants à l'appui de son offre :

- 1 repas contenant 1 plat avec viande, une entrée et un dessert ;
- 1 repas contenant 1 plat avec poisson, une entrée et un dessert ;
- 1 repas contenant 1 plat végétarien, une entrée et un dessert ;

Les entrées et desserts doivent être différents.

Les échantillons doivent être remis le 22 octobre 2026 avant l'heure limite de remise des offres à l'adresse suivante :

ARS Normandie
2, place Jean Nouzille
14000 Caen

Les échantillons sont destinés exclusivement à l'évaluation des offres. Ils doivent correspondre aux produits normalement proposés dans le cadre du marché et être présentés dans les conditions de conditionnement et d'étiquetage prévues pour l'exécution des prestations. Les candidats ne peuvent proposer des produits spécifiquement élaborés pour les besoins de la dégustation.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

La copie de sauvegarde peut être transmise par voie dématérialisée ou par voie postale (pli recommandé avec avis de réception postal). Dans ce dernier cas, le pli doit préciser l'expéditeur, la consultation concernée, la mention « NE PAS OUVRIR » et être adressée à :

ARS Normandie
Secrétariat général-Mme Sicot
Espace Claude Monet
2, Place Jean Nouzille
14050 Caen Cedex 4
Courriel : ars-normandie-achats@ars.sante.fr

Pour une transmission de la copie de sauvegarde par voie dématérialisée, les candidats sont invités à le faire via : [France transfert - Téléversement](https://numerique.gouv.fr) (numerique.gouv.fr).

Les copies de sauvegarde doivent parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la première page du présent document.

Les copies de sauvegarde qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ou pour lesquels des mentions seraient manquantes sur l'enveloppe et entraîneraient la nécessité d'ouvrir l'enveloppe, seront rejetés.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération
1. Qualité (60 %)
- Qualité des échantillons (20 pts)
- Qualité, variété et renouvellement de l'offre de repas (10 pts)
- Qualité et fonctionnalités de l'outil de commande en ligne (20 pts)
- Organisation de la préparation, du conditionnement et de la livraison des commandes (10 pts)
2. Prix (30 %)
3. Performances en matière de protection de l'environnement mises en œuvre dans le cadre du présent accord-cadre : approvisionnements alimentaires (produits durables, de qualité et biologique), gestion des déchets et méthode de livraison (10 %)
<i>Modalités de calcul des notes :</i>
<i>Le prix est noté sur 30 points au regard d'un devis quantitatif estimatif (DQE) masqué établi sur la base des prix du BPU auxquels sont appliqués des quantités estimatives.</i>
<i>Une note est attribuée par comparaison entre le montant proposé par le soumissionnaire et le montant de l'offre la moins disante, selon la formule :</i>
$N_i = \text{Pondération} \times (P_m / P_i)$
<i>* N_i est la note attribuée au soumissionnaire</i>
<i>* P_i est le prix de l'offre du soumissionnaire</i>
<i>* P_m est le prix de l'offre la moins disante</i>
<i>Une offre anormalement basse rejetée par décision du pouvoir adjudicateur ne sera pas prise en compte comme offre la plus faible dans le calcul de la note du prix des offres.</i>
<i>Les autres critères seront notés conformément à une grille d'évaluation.</i>
<i>Une note globale sur 100 points sera attribuée à chaque soumissionnaire dont l'offre est recevable.</i>

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : ars-normandie-achats@ars.sante.fr

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Caen
3, Rue Arthur Leduc
BP 25086
14050 Caen Cedex 4
Téléphone : 02 31 70 72 72
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr
Site internet : <http://caen.tribunal-administratif.fr/>



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)